



Les dispositifs de financement

Plan Solidaire de Développement
- Projet Sportif Fédéral



Plan Solidaire de Développement

Plan Solidaire de Développement



Que finance le Plan Solidaire de Développement (PSD) ?

Pour les comités :

- **Volet création** : les projets de création et d'affiliation d'association ;
- **Volet innovation & développement** : le développement de projets innovants ;

Pour les clubs :

- **Le volet diversification** : diversifier l'offre de pratique **pour les clubs** vers dix activités:
 - Randonnée
 - Marche nordique
 - Longe côte – marche aquatique
 - Toute offre de pratique Santé labellisée
 - Les nouvelles disciplines : Rando Challenge, Marche avec bâtons dynamiques, Raquette à neige (hors séjours), Fast Hiking, Marche d'endurance/Audax et Marche afghane.
- **Le volet développement** : développer une activité déjà pratiquée dans un club (cf. pratiques diversification)

Plan Solidaire de Développement



➤ Les fondamentaux du dispositif pour les clubs

- Une aide financière de **1500 € maximum** pour votre projet
- Une aide pour :
 - **Tous les clubs affiliés**, même ceux proposant déjà une ou plusieurs activités
 - **Affiliés à la FFRandonnée et qui licencient tous leurs adhérents**
 - Bénéficient du contrat fédéral d'assurance
 - Distribuent une licence FFRandonnée à tous leurs adhérents pratiquant l'activité
 - Acceptent de nouveaux adhérents
 - Mettent à jour leur fiche d'activité
 - Réalisent le projet dans les 12 mois



Plan Solidaire de Développement



- **Les dépenses éligibles à un financement PSD pour les clubs :**
 - La formation d'animateurs spécialisés
 - L'achat de matériel et d'équipements
 - L'organisation de séances de découverte de la pratique pour les licenciés
 - L'organisation de manifestations ouvertes à tous pour faire découvrir l'activité aux non-licenciés (journées portes ouvertes, forums des associations, ...)
 - La communication, la réalisation d'outils adaptés ou la création d'un site internet ;
 - La recherche de partenariats ;
 - Et bien d'autres encore !

Plan Solidaire de Développement

Vous vous posez encore des questions ?
Contactez-nous sur psd@ffrandonnee.fr,
consultez notre site internet

Ou contactez votre président(e) de commission pratiques
adhésions





Projet Sportif Fédéral

FFRandonnée 

MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

Introduction

L'Agence Nationale du Sport soutient les structures déconcentrées et les associations affiliées via les fédérations avec le Projet Sportif Fédéral (PSF).

Le PSF traduit **les orientations stratégiques fédérales** fixées dans le cadre de son Plan Fédéral 2021-2028, dans une logique **de développement des pratiques pour tous** sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

Les dossiers de demande de subvention des clubs et comités doivent s'intégrer dans une **logique d'amélioration et de développement des offres fédérales et générer de nouveaux licenciés et pratiquants**, dans un respect social et environnemental sur l'ensemble du territoire.

**L'objectif de l'Agence Nationale du Sport :
Augmenter de 3 millions le nombre de
pratiquants d'ici 2027**

Les objectifs financiers

➤ Développement de la pratique

- **Créer et diversifier l'offre de marche et randonnée**
- S'appuyer sur les itinéraires pour développer l'offre de pratique et l'attractivité touristique
- **Multiplier l'offre fédérale par le numérique**

➤ Promotion du Sport Santé

- **Promouvoir et développer le sport santé**

➤ Développement de l'éthique et de la citoyenneté

- Développer la mobilité active et la marche en ville
- **Favoriser le respect de l'environnement et du développement durable**
- Favoriser la féminisation
- Lutter contre les violences et toutes les formes de discrimination

Pas de thématique formation → la formation doit être intégrée dans les projets



Développement de la pratique

➤ **Modalité 1 : Créer et diversifier l'offre de marche et de randonnée**

- Développer les pratiques fédérales et les pratiques innovantes ;
- Adapter l'offre aux attentes des pratiquants et favoriser l'accès à la pratique ;
- Créer des manifestations et des rencontres sportives ;
- Créer une offre pour les jeunes & renforcer l'offre de pratique éducative ;
- Créer une offre pour les actifs ;
- Développer une offre à destination des publics en situation de handicap ;
- Développer des actions vers les dirigeants et les bénévoles.



Développement de la pratique

- **Modalité 3 : Multiplier l'offre fédérale par le numérique**
 - Moderniser et développer l'offre du club par la transformation numérique et digitale ;
 - Développer la pratique connectée ;
 - Déployer et s'approprier l'application fédérale « Ma Rando » et ses fonctionnalités.



Promotion du Sport Santé

➤ Modalité : Promouvoir et développer le Sport Santé

- Mettre en place une offre de pratique Santé sur les trois pratiques (randonnée, marche nordique ou longe côte - marche aquatique) ;
- Organiser des manifestations ;
- Relayer les campagnes nationales via des actions ciblées ;
- Être référencé sur les sites régionaux Sport Santé – Bien-Être ;
- Créer et animer un réseau Santé sur le territoire ;
- Etablir des projets avec des partenaires santé ou des partenariats avec les Maisons Sport-Santé.



Ethique et citoyenneté

➤ Modalité : Favoriser le respect de l'environnement et le développement durable

- Organiser des opérations de nettoyage des sentiers et des espaces de pratique ;
- Mettre en place des actions de sensibilisation : événementiel, stands, création de documents, interventions, ... ;
- Organiser des manifestations éco-responsables ;
- Participer aux inventaires de biodiversité, aux événements nationaux et locaux de protection de l'environnement ;
- Développer des projets en lien avec l'environnement et le développement durable.



Critères d'éligibilité – clubs

- Être **un club affilié** qui distribue des licences à tous ses adhérents ;
- Rentrer dans les objectifs du PSF de la FFRandonnée ;
- **D'une aide minimum de 1 500 €** (1 000 € pour des clubs situés en zones spécifiques, définies dans la note de cadrage) ;
- **D'une aide globale maximum de 5 000€/club** ;
- **D'une aide maximum de 70% du coût du projet** ;
- Seuls **2 projets maximum par subvention attribuée au seuil minimum** pourront être financées - ainsi :
 - une subvention de 1 500 € permettra de financer 1 projet à 1 500 € ou 2 projets à 750€ ;
 - une subvention de 1 000 € permettra de financer 1 projet à 1 000 € ou 2 projets à 500€ ;
- **3 projets maximum** par club ;
- **Débuter dans l'année en cours et se terminer au plus tard le 30 juin de l'année suivante** ;
- L'acquisition de petits matériels hors biens amortissables est **limitée à un montant maximal unitaire de 500€ hors taxe**. Une demande de subvention ne peut pas uniquement concerner l'achat de petits matériels.
- Ne peut pas bénéficier de **double financement PSF et PSD**.

Procédure de demande de subvention

- Les demandes de subvention doivent **obligatoirement** être effectuées **sur la plateforme en ligne Le Compte Asso** ;
- **Les pièces obligatoires** sont :
 - les statuts – la liste des dirigeants – le rapport d’activité – le budget prévisionnel annuel – les comptes annuels – le bilan financier – le RIB – le projet associatif
- Les dossiers sont étudiés par **des Commissions Régionales PSF**, puis validés en Commission Nationale PSF ;
- Le calendrier : la campagne se déroule **de mars/avril à juin** ;
- Les subventions sont **versées à l’été**.



Les principes du Projet Sportif Fédéral

- Flécher davantage de crédits sur les clubs : près de la moitié de l'enveloppe est distribuée aux clubs affiliés ;
- Possibilité de mutualiser les projets entre clubs ;
- Des outils développés pour accompagner les clubs dans leurs projets (guide club, manuels utilisateurs, tutoriels vidéo, idées de projets, ...)
- Des formations et webinaires sur le dispositif et sur la plateforme Le Compte Asso ;
- Un accompagnement de votre comité départemental, de votre référent régional PSF, ou sur psf@ffrandonnee.fr ;
- Plus d'informations sur [notre site internet](#).



PSD / PSF – Que choisir pour financer mon projet ?

FFRandonnée 

 **AGENCE NATIONALE DU SPORT**



MARCHER
TOUS, TOUT LE TEMPS, PARTOUT !

PSF / PSD – que choisir : les critères

Critères	Projet Sportif Fédéral	Plan Solidaire de Développement
Structures	Clubs affiliés – Comités Départementaux – Comités Régionaux	Clubs affiliés – Comités Départementaux
Projets mutualisés	Oui	Oui
Montant minimum	1 500€ sur l'ensemble du dossier (1 000 € pour des clubs situés en zones spécifiques, règles définies dans la note de cadrage) 750 € par projet (500 € pour les clubs spé.)	0 €
Montant maximum	5 000€/clubs, 15 000€/comités	1 500€
Temporalité	Date de début: janvier à décembre avec une fin des projets en juin N+1	Date de début et fin: dans les 12 mois suivant la signature de la convention
Nombre maximum de projets	3 projets maximum par club 4 projets maximum par comité	Illimité sur les deux premiers volets. 3000 € par région sur le volet innovation & dev.
Co-financement	Financement du projet à 70% maximum Co-financement obligatoire	Pas de co-financement nécessaire
Priorités	Aux clubs affiliés	Priorités liées aux CRPA
Double financement	Pas de double financement PSD / PSF (sur le même projet, la même année)	



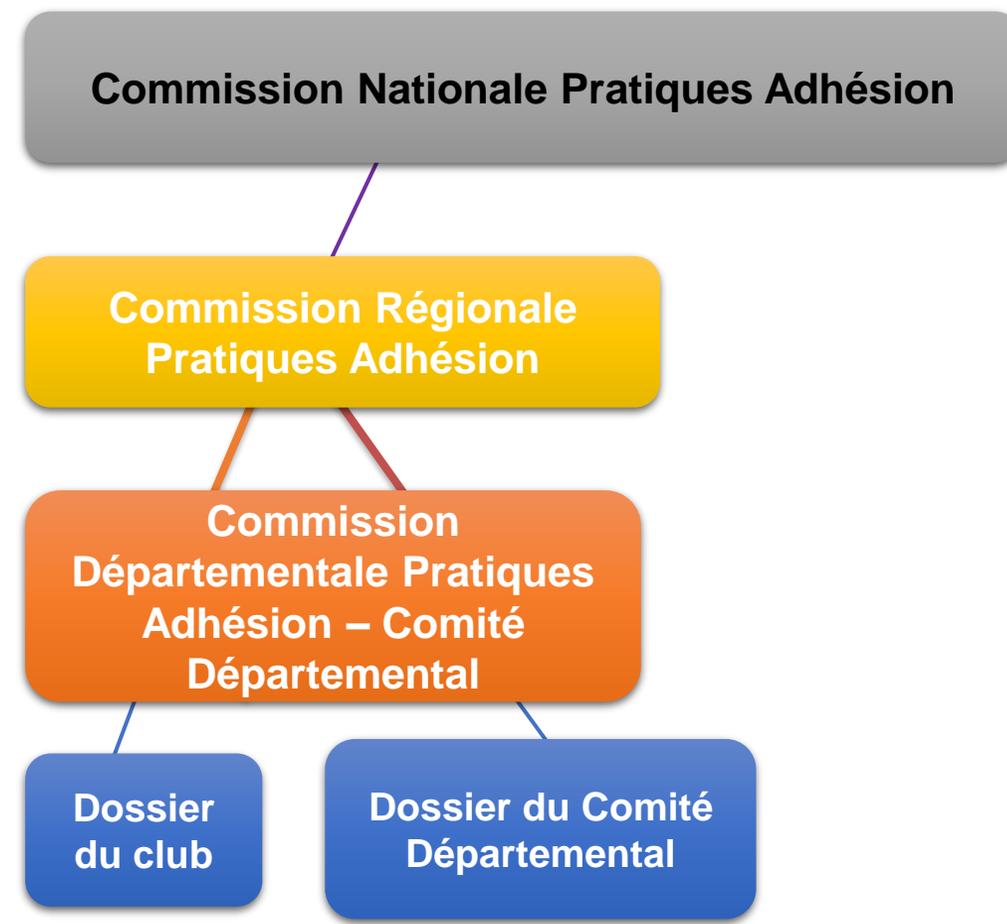
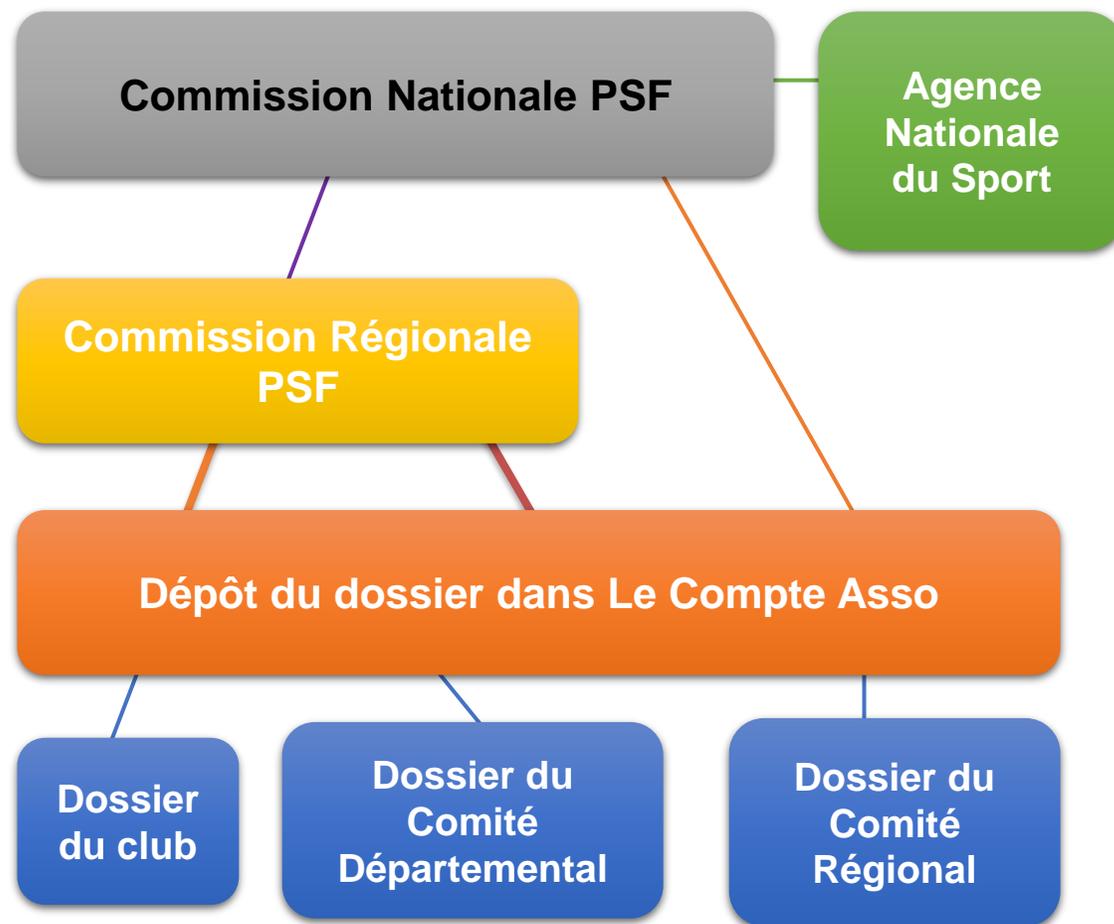
PSF / PSD – que choisir : les types de projet

Type d'actions financées	PSF	Structures éligibles	Critères d'éligibilité	PSD	Structures éligibles	Critères d'éligibilité
Diversifier l'offre au sein des clubs	✓	Clubs CDRP / CRRP	Toutes les pratiques de la FFRandonnée ou toutes nouvelles pratiques (avec délégation ou non)	✓	Clubs	Pratiques concernées: Marche nordique, Longe côte – marche aquatique, Santé, Rando Challenge, Marche avec bâtons dynamiques, Raquette à neige, Fast Hiking, Marche d'endurance, Marche afghane
Adapter l'offre aux attentes et favoriser l'accès à la pratique	✓	Clubs CDRP / CRRP	Pas de critères particuliers	✓	Clubs	Volet développement : sur toutes les pratiques citées ci-dessus
Créer des manifestations et des rencontres sportives	✓	Clubs CDRP / CRRP	Toutes les manifestations et rencontres sportives sur les pratiques fédérales	✓	CDRP	Uniquement sur le volet innovation & développement. 3000 €/région/an Objectif de projet innovant
Création ou affiliation de clubs	✓	CDRP / CRRP	Toutes les créations de clubs	✓	CDRP	Création de clubs selon les priorités de la CRPA
Créer une offre pour un public spécifique (jeunes, actifs, handi)	✓	Clubs CDRP / CRRP	Tout projet concernant le public jeune, actif ou en situation de handicap	✓	CDRP	Uniquement sur le volet innovation & développement. 3000 €/région/an Objectif de projet innovant
Améliorer la qualité de l'offre fédérale	✗	/	Les actions formation doivent être intégrées dans un projet	✗	/	Les actions formation doivent être intégrées dans un projet

PSF / PSD – que choisir : les types de projet

Type d'actions financées	PSF	Structures éligibles	Critères d'éligibilité	PSD	Structures éligibles	Critères d'éligibilité
Itinéraires & Tourisme	✓	Clubs CDRP / CRRP	Types de projets précisés dans la note de cadrage	X	/	Financements possibles grâce à Esprit Rando
Multiplier l'offre fédérale par le numérique	✓	Clubs CDRP / CRRP	Types de projets précisés dans la note de cadrage	X	/	Actions finançables dans le cadre de création, de diversification ou de développement de clubs
Promotion du Sport Santé	✓	Clubs CDRP / CRRP	Tous les projets concernant la thématique Santé (maisons sport santé, réseau santé, ...)	✓	Clubs	Uniquement les projets de création de section Santé ou de labellisation Santé
Respect de l'environnement	✓	Clubs CDRP / CRRP	Tout type de projet en faveur du respect de l'environnement (exemples précisés dans la note de cadrage)	✓	CDRP	Uniquement sur le volet innovation & développement. 3000 €/région/an Objectif de projet innovant
Mobilités actives	✓	Clubs CDRP / CRRP	Tout type de projet autour des mobilités actives (exemples précisés dans la note de cadrage)	X	/	/
Cohésion sociale et citoyenneté	✓	Clubs CDRP / CRRP	Types de projets précisés dans la note de cadrage	X	/	/

PSF / PSD – que choisir : la procédure



PSF / PSD – que choisir : les outils

Quels supports?	PSF	PSD	Liens
Note d'information / Note de cadrage	✓	✓	
Powerpoint de présentation	✓	✓	
Guides d'accompagnement et tutoriels vidéos	✓	✗	
Fiches d'accompagnement pour les clubs	✓	✗	
FAQ	✓	✗	
Flyers de présentation	✗	✓	
Rubrique site internet	✓	✓	Nos Clubs → Espace Clubs
Boîte à outil (regroupant tous les supports)	✓	✗	https://sway.cloud.microsoft/x6ILbWMbiEwL-GQzn
Mail spécifique de contact	✓	✓	psd@ffrandonnee.fr / psf@ffrandonnee.fr



PSF / PSD – que choisir : le calendrier

Mars –
Avril

- Campagne PSF
- Ouverture des plateformes

Avril - Mai

- Dépôt des projets
- Appui des comités et de la fédération

Juin -
Juillet

- Validation des CRPSF
- Validation de la CNPSF
- Envoi à l'ANS
- Paiement des structures

Avril / Mai /
Juin

1^{er} jury
PSD

Octobre

2^{ème} jury
PSD

Novembre

3^{ème} jury
PSD

FFRandonnée



ffrandonnee



@ffrandonnee



ffrandonnee

CONTACT

psd@ffrandonnee.fr
psf@ffrandonnee.fr

